

EN DIRECT DE LA MAIRIE

COVID-19 : Le 10 décembre, le Premier Ministre a annoncé les nouvelles mesures du déconfinement :

- 15 DECEMBRE : FIN DU CONFINEMENT

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés.
- Instauration d'un couvre-feu de 20h à 6h du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre.
- Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillant du public : cinémas, théâtre, salles de spectacle, enceintes sportives, musées... Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021.
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

- 20 JANVIER : NOUVELLES OUVERTURES si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport et des restaurants.
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard.
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE :

- **COUVRE-FEU** : En journée, les déplacements sont autorisés et l'attestation dérogatoire n'est plus obligatoire. Un couvre-feu est instauré de 20h à 6h du matin sur tout le territoire : pendant cette plage horaire, les déplacements sont interdits sauf pour motifs dérogatoires et sur attestation uniquement (à l'exception du réveillon du 24 décembre) : motifs professionnels ; motifs familiaux impérieux ; missions d'intérêt général (aides alimentaires, maraudes, etc.) ; raisons médicales ; personnes en situation de handicap et leur accompagnant ; besoin des animaux de compagnie.
- **PORT DU MASQUE** : Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public du département jusqu'au 3 janvier inclus. Il s'applique à tous les usagers de la voirie de plus de 11 ans qui circulent autrement qu'en voiture, moto ou scooter.
- **DEPLACEMENTS** : À partir du 15 décembre, les déplacements entre les régions sont de nouveau autorisés.
- **EDUCATION** : Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. La prise en charge périscolaire est également maintenue. Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation. Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours sont réalisés à distance (sauf exception pour certains travaux pratiques).
- **RESIDENCES AUTONOMIE** : Dans les résidences autonomie des Grillons et des Genêts, les visites sont organisées uniquement sur rendez-vous et limitées à 2 personnes. Elles sont prévues de 14h à 18h du lundi au vendredi.
- **TRAVAIL** : Le télétravail à 100% reste la règle partout où il est possible. Les bureaux de poste et les guichets des services publics restent ouverts.
- **COMMERCES ET ERP** : Les commerces et services à domicile dits non-essentiels ont repris dans des conditions sanitaires strictes (notamment une jauge de 8m²/personne). Pour limiter la concentration des flux et favoriser l'activité commerciale, les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche sont élargies.
- **ACTIVITES CULTURELLES** : Les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, magasins d'instruments de musique) sont rouverts. Les bibliothèques et les archives sont, elles aussi, accessibles au public.
- **LIEUX DE CULTE** : Les offices dans les lieux de cultes peuvent accueillir les fidèles avec une règle d'un siège sur trois et d'une rangée sur deux. Les cimetières restent ouverts.

RESTEZ INFORMÉS :

- Sur le site internet www.val-erdre-auxence.fr (rubrique actualités) où les informations sont mises à jour régulièrement
- Sur la page Facebook de la commune : "Mairie de Val d'Erdre-Auxence" / @valerdreauxence
- Via la newsletter : Inscrivez-vous pour recevoir par mail toutes les actualités : www.val-erdre-auxence.fr/systeme/newsletters/

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE : Face à la remontée des taux d'incidence de l'épidémie de Covid-19 dans le département, Pierre Ory, préfet de Maine-et-Loire, en appelle à la responsabilité de chacun : « Une baisse notable du nombre de personnes testées a été observée. Le préfet de Maine-et-Loire rappelle que les tests sont gratuits, accessibles en laboratoires ou en centre ouvert sans rendez-vous à Angers. Au moindre doute et dès l'apparition de symptômes il faut impérativement se faire tester. [...] Si les fêtes de fin d'année approchent et l'activité commerciale reprend, l'heure n'est pas au laisser-aller, bien au contraire. Il est plus que jamais nécessaire que chacun garde à l'esprit la nécessité absolue de maintenir et de renforcer les gestes barrières, alors que les contacts se multiplient du fait de l'assouplissement du confinement dans l'espace public, dans les espaces commerciaux, les transports, la sphère professionnelle. [...] Les mesures de prévention gardent toute leur importance. Le maintien de l'adoption des mesures de prévention individuelles, même dans la sphère privée, associées aux mesures collectives, sont actuellement les seuls moyens permettant de freiner la circulation du virus et de réduire l'impact sur le système de soins et la mortalité. La distanciation physique (respecter au moins un

mètre entre les personnes, saluer sans se serrer les mains ni s'embrasser), les mesures d'hygiène (se laver régulièrement les mains, tousser dans son coude), la limitation des rassemblements (réunion), le port d'un masque et l'aération régulière des lieux fermés restent des mesures essentielles, de même que l'isolement en cas de symptômes et la réalisation d'un test dans les plus brefs délais. L'observation stricte de ces recommandations doit nous permettre d'inverser la tendance afin de pouvoir aborder les fêtes de fin d'année avec plus de sérénité. »

ÉTAT CIVIL :

🕯 Décès : Le Louroux-Béconnais : Le 4 décembre : Yvonne PELÉ, veuve ANGEBAULT, Résidence Les Grillons, 91 ans.

URBANISME : La publication d'une demande d'urbanisme est obligatoire dès sa réception en mairie et ne fait pas office d'accord.

Le Louroux-Béconnais :

- VITOUR Gaëtan, La Milandrie, agrandissement d'une habitation ;
- Cts LEGOUT, La Haute Faverie, projet de réhabilitation d'une maison ancienne en maison principale ;

La Cornuaille :

- HULISZ Szymon et Julie, rue du Moulin, construction de 3 logements mitoyens ;

Villemoisan :

- PENARD René, 12 rue de l'Auxence, abri couvert ;
- VIGNEAU Mélanie, La Guitterie, logement de fonction en lien avec une exploitation agricole ;

VOS DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE : Le Ministère de la Transition écologique et Service-public.fr ont mis en ligne un nouveau dispositif permettant aux particuliers et aux professionnels de constituer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme sur internet. L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU) permet de réaliser les demandes d'autorisation d'urbanisme tel qu'un permis de construire, un permis d'aménager ou encore un permis de démolir.

Ce service guide les usagers au plus près de leurs besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues afin de compléter automatiquement le formulaire Cerfa correspondant. L'objectif est ainsi de réduire les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à ce type de demande.

Pour commencer, l'internaute doit d'abord renseigner ses travaux en précisant la parcelle concernée sur une carte interactive avant d'être guidé par une série de questions en fonction du type de travaux envisagé et de son projet. À l'issue de cette première étape, celui-ci accède alors à une interface ne comportant que les champs et pièces nécessaires à son projet, dans le cadre du formulaire Cerfa correspondant qui est alors automatiquement rempli. Une fois finalisé, l'utilisateur n'a plus qu'à récupérer son dossier complété pour le déposer en mairie. À terme, la démarche permettra de transmettre le dossier de manière dématérialisée directement aux communes raccordées. Note : au besoin, les formulaires Cerfa restent, toutefois, toujours disponibles directement sur le site Service-public.fr.

FERMETURES HIVERNALES : Pendant les fêtes de fin d'année, les jours d'ouverture de vos services publics sont modifiés.

- L'accueil de la mairie déléguée du Louroux-Béconnais sera fermé le samedi 26 décembre 2020 et le samedi 2 janvier 2021.
- L'accueil de la mairie déléguée de La Cornuaille sera fermé du 21 au 27 décembre ainsi que les mercredis 16 et 30 décembre.
- L'accueil de la mairie déléguée de Villemoisan sera fermé du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021.
- Le service carte nationale d'identité-passeport sera fermé du 21 au 27 décembre 2020.
- L'agence postale communale sera fermée l'après-midi du jeudi 24 décembre et le jeudi 31 décembre 2020 (toute la journée).

VENTE DE CHEMINS COMMUNAUX : Les agriculteurs, particuliers ou professionnels qui souhaitent acquérir un chemin communal sont invités à se faire connaître auprès des mairies déléguées. Pour cela, merci de venir muni d'un courrier précisant les intentions, la localisation du chemin en question et vos coordonnées.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tous les jeunes, filles et garçons, nés entre le 1^{er} octobre 2004 et le 31 décembre 2004 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile avant fin décembre 2020. Pour cela, ils doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

MAIRIE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE : La mairie déléguée de La Cornuaille est fermée jusqu'au 18 décembre inclus. En cas de besoin, vous pouvez contacter la mairie déléguée du Louroux-Béconnais au 02 41 77 41 87.

VŒUX : En raison de la situation sanitaire, la municipalité a pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux prévue en janvier 2021. Les élus travaillent actuellement pour vous présenter les réalisations et projets à venir sous un autre format qui permettra d'assurer la sécurité de chacun.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le dossier pour la demande de subvention communale de fonctionnement 2021 est disponible. Vous pouvez le télécharger via le site internet : www.val-erdre-auxence.fr/espace-association/ Les demandes de subvention, accompagnées des pièces obligatoires, sont à retourner par mail à communication@val-erdre-auxence.fr avant le 31 décembre 2020. Passé ce délai et/ou si le dossier est incomplet, la demande ne pourra pas être prise en compte.

CCAS :

- Les conditions sanitaires ne permettant pas d'organiser les traditionnels repas de fin d'année, le CCAS a réalisé un livret destiné à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans. Il a été distribué entre le 10 et le 15 décembre sur les trois communes déléguées, avec 2 masques supplémentaires par personne. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter Mireille POILANE au 02 72 88 15 46.
- Les permanences du CCAS restent fermées jusqu'au 31 décembre 2020. Cependant, une prise de rendez-vous est toujours possible au 02 72 88 15 46. Les permanences physiques reprendront à partir du 5 janvier 2021, de 14h à 16h.

RESIDENCES AUTONOMIE LES GRILLONS ET LES GENETS :

- Les sorties familiales sont possibles jusqu'au 3 janvier inclus. Au retour, cela implique un isolement de 7 jours et le port du masque obligatoire en présence du personnel ainsi que la réalisation d'un test à l'issue de l'isolement. Ces conditions sont indispensables pour permettre la prise de repas en commun et la poursuite des activités.
- À la résidence autonomie Les Grillons, des créneaux de visites supplémentaires sont prévus les 25 et 26 décembre 2020 et les 1^{er}, 2 et 3 janvier 2021 (dans les mêmes conditions que précédemment).
- Le port du masque est obligatoire pour les résidents pour tout déplacement dans les couloirs et pendant les activités.
- La réalisation d'un test est toujours recommandée en amont de la visite et/ou avant une sortie familiale mais n'exonère pas du respect des gestes barrières.
- Il est nécessaire de prévenir au plus tôt en cas de sortie afin que le personnel puisse organiser le retour et l'isolement dans les meilleures conditions.

LA GENDARMERIE RECRUTE :

- Vous avez plus de 17 ans et moins de 26 ans, avec ou sans diplôme, devenez gendarme adjoint volontaire sur le terrain ou dans divers domaines comme secrétaire, paysagiste, serveur, cuisinier, magasinier...(recrutement tout au long de l'année - accès au concours interne de sous-officier - formation rémunérée).
- Vous avez plus de 18 ans et 35 ans au plus, titulaire d'un bac ou diplôme équivalent, devenez sous-officier de gendarmerie dans le domaine opérationnel ou les domaines administratif et technique (recrutement sur concours).

Le CIR de Nantes est disponible pour répondre à toutes vos questions lors des permanences dans le Maine-et-Loire (se présenter à 10h et 14h). À Angers : Pôle Emploi Europe (9 bis Boulevard Allonneau) le 2^e mercredi de chaque mois impair et Pôle Emploi La Roseraie (5 Rue Henri Bergson) le 2^e mercredi de chaque mois pair. À Cholet : Compagnie de gendarmerie (46 Avenue Napoléon Bonaparte) le 4^e mercredi de chaque mois pair. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie : 02 40 20 24 24 ou cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr Site internet : www.lagendarmerierecrute.fr Page Facebook : www.facebook.com/CIR.Nantes

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION BIENHEUREUX NOËL PINOT : Le site de La Milandrie est désormais reconnu par le diocèse pour devenir "un sanctuaire diocésain en l'honneur du Bienheureux Noël Pinot" afin de prier pour les prêtres et les vocations. Ainsi, il nous encourage dans notre projet de réhabiliter le lieu et d'y construire un préau pour faciliter l'accueil des pèlerins et visiteurs. Tout cela demande des finances. Pour nous aider, le diocèse a ouvert jusqu'au 31 décembre une plateforme 'dons.live' qui permet de faire des dons défiscalisés à hauteur de 66%.

Pour information, La Milandrie est la maison dans laquelle Noël Pinot a été arrêté en 1794 avant d'être guillotiné, puis béatifié en 1926. Pour mieux comprendre la grandeur du personnage, son rayonnement depuis 200 ans et avoir plus de précisions sur le projet, regardez cette vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=C-aicXdrdHs&t>

Merci pour votre don, ou pour la simple visualisation de la vidéo sur YouTube. Pour toute information complémentaire : Joseph-Emmanuel Vitour au 06 80 35 24 33 ou l'abbé André Fillaudeau au 02 41 92 71 46.

BIBLIOTHEQUES : Vos bibliothèques ont rouvert leurs portes selon les horaires suivants :

- La Cornuaille : samedi de 10h à 12h.
- Le Louroux-Béconnais : mercredi de 16h à 18h ; samedi et dimanche de 10h à 12h.
- Villemoisan : mercredi de 17h à 19h ; samedi de 10h30 à 12h30

CABINET DENTAIRE : Le Chirurgien-Dentiste Mirela IORDAN, qui exerçait sur la commune de Candé, vous informe de l'ouverture de son cabinet dentaire au Louroux-Béconnais (à côté de l'institut Douc'eur) à compter du 4 janvier 2021. Vous pourrez la joindre à partir de cette date, par téléphone au 02 41 09 08 48 pour tous renseignements ou afin de prendre de rendez-vous.

OFFICE NOTARIAL BOUWYN : Maître BOUWYN, Notaire, vous informe que M. Gilles DUFOYER, ancien mandataire immobilier, a rejoint l'office notarial en qualité de négociateur immobilier. Vous pouvez dès à présent le joindre au 06 98 93 44 66. Il est, avec l'autre négociateur M. Grégory AUDUSSEAU, le seul habilité à estimer et négocier des biens immobiliers pour le compte de l'office notarial.

COVOITURAGE : Madame Tatiana ROBICHON, demeurant au Louroux-Béconnais, recherche un covoiturage pour conduire son fils âgé de 10 ans à Segré pour son entraînement de foot de 13h15 à 15h15 le mercredi. Contact : 06 12 29 27 62.

LES DELICES DU MOULIN D'ANJOU : À compter du 19 décembre 2020, le magasin sera ouvert en continu de 9h à 18h jusqu'au 24 décembre 2020 ; le 25 décembre sur commande ou rendez-vous ; le 26 décembre de 9h à 18h ; fermé le 27 décembre ; et les 28 et 29 décembre de 9h à 12h et de 14h à 18h. Vous retrouverez nos produits habituels (foie gras, terrine, rillettes, confits, plats cuisinés) mais aussi nos coffrets cadeaux, notre sélection de vins en provenance de producteurs locaux (vous aurez la possibilité de choisir entre 20 crus différents). Pour les commandes d'huîtres, possibilité de les récupérer à partir du samedi 19 décembre, il vous reste encore quelques jours pour commander. Nous vous proposons également 2 menus à emporter et sur réservation : menu à 15€ avec entrée, plat et fromage ou menu à 25€ avec entrée, poisson, plat, fromage et dessert (l'ensemble des produits cuisinés et fumés sont faits maison) :

- Entrée : foie gras de canard au Cointreau accompagné de magret fumé et chutney de figue OU duo de filet de saumon fumé et filet de truite fumée sauce crème fraîche citronné ciboulette.
- Poisson : filet de brochet avec fondue de poireaux et beurre blanc.
- Plat : magret de canard, champignons sauce forestière OU cuisse confite, gratin dauphinois ou mogettes de Vendée.
- Fromage : duo de fromages
- Dessert : bûche pâtissière

Dans le cadre du protocole Covid-19 nous vous informons que : le port du masque est obligatoire ; du gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition ; respect des gestes barrières et des consignes affichées. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 41 73 38 90 ou au 06 03 02 46 03. N'hésitez pas à consulter le site internet : www.lesdelicesdumoulindanjou.fr

ANNONCES :

- Assistante maternelle sur Le Louroux-Béconnais, j'ai une place disponible pour un bébé à partir de septembre 2021. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter au 06 30 08 82 12.
- Recherche maison T2 avec jardin. Loyer maximum 450€. Contact : 07 83 94 34 78
- À vendre au Louroux-Béconnais : stères de bois de chauffage 90% frêne. 70€ le stère pris sur place. Possibilité de livraison à 10-15 km aux alentours avec supplément. Contact : 06 88 39 53 78.
- Ayant ma propre clientèle, je recherche quelques heures de ménage et/ou repassage afin de compléter mon planning. Secteur du Louroux-Béconnais et communes environnantes. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me contacter au 06 80 33 37 53.

PROCHAIN FLASH : le mercredi 6 janvier 2021

Dépôt des annonces : fm@val-erdre-auxence.fr / Date limite : le vendredi 1^{er} janvier 2020

